

Les moyens antipollution marine bientôt basés à Bastia ?

C'est par courrier au ministre de la Transition écologique que le député Michel Castellani a fait la demande. François de Rugy a demandé au préfet maritime de la Méditerranée d'en étudier les modalités pratiques

La collision, qui n'aurait jamais dû avoir lieu, avec un minimum de professionnalisme, entre les navires tunisien et chypriote au large du Cap Corse, doit agir comme une alerte rouge déterminante à la menace de pollution marine qui peut se produire à chaque moment, aussi bien dans ce secteur juridiquement protégé par le double label de réserve naturelle et de parc marin, que partout ailleurs et notamment dans les zones aussi hautement sensibles, à l'exemple phare des Bouches de Bonifacio. À ce propos, Vannina Borromei, présidente de l'office des transports, expliquait dans nos colonnes (édition du 19 octobre) qu'elle travaillait, en concertation avec la région sarde, à la mise en service d'une brigade de pilotes qui prendrait le relais pour la navigation des navires transportant des produits polluants le temps de la traversée du détroit.

On se souvient encore qu'au printemps 2016, le co-

mité de la sécurité de l'OMI, l'organisation maritime internationale, validait un dispositif de séparation du trafic pour le canal de Corse avec une voie montante côté italien et une voie descendante côté français.

Mais toutes les mesures de précaution ne mettent pas le littoral corse à l'abri d'une tragédie écologique de grande envergure, et on a pu observer, il y a quelques jours, que les nappes nocives d'hydrocarbures, que des vents et des courants favorables avaient éloignées de l'île, ont fini leur noire odyssée, sous forme de boulettes, sur les plages de boulettes, de Saint-Tropez, Ramatuelle et Pampelonne.

"Il est anormal que le canal de Corse soit dépourvu de moyens"

Malgré la promptitude des autorités maritimes et terrestres de la zone pour mettre tous les moyens en œuvre, et la solidarité manifestée immédiatement par



François de Rugy, le ministre de la Transition écologique, lors de son arrivée à Bastia à l'occasion de la collision entre les deux navires au large du Cap Corse. / PHOTO CHRISTIAN BUFFA

nos voisins italiens, la question s'est clairement posée de doter la Corse des équipements pour enrayer la propagation de la pollution, mais aussi de la flotte spécialisée basée en permanence au plus près des zones à risques, dans le souci de gagner en

temps et en efficacité. Sur ce sujet particulier, les premiers échanges ont eu lieu sur la zone de la collision entre Gilles Simeoni et François de Rugy.

Le député Michel Castellani a pris le relais en adressant un courrier daté du 11 oc-

tobre au nouveau ministre d'État de la Transition écologique. En voici l'essentiel :

"La mise en place d'un rail nord-sud a constitué un progrès en termes de sécurité. Il convient de s'interroger sur l'extension de ce type de régulation sur l'ensemble de la

zone, prenant en compte l'importance du trafic est-ouest. Le problème se pose aussi sur les moyens de réponse rapide à une pollution (...). En cas d'accident, l'arrivée des secours depuis Toulon ou Portofino nécessite un temps de réponse de plusieurs heures qui pourrait s'avérer catastrophique. Il est anormal que le canal de Corse, où se croisent douze mille navires chaque année, soit totalement dépourvu de moyens de protection et de lutte antipollution (...)."

Dans l'attente d'une réponse formelle, Michel Castellani précise qu'il a eu, depuis, l'occasion de s'entretenir de vive voix avec François de Rugy qui lui a assuré avoir confié au préfet maritime de la Méditerranée le soin d'étudier les modalités pratiques de l'installation prochaine de tous ces moyens à Bastia.

On saura dans les prochaines semaines s'il y a un retour concret à cette requête relayée par le gouvernement ou bien s'il s'agit d'une bouteille à la mer...

J.-M. R